



Issy-les-Moulineaux impose une charte pour limiter les nuisances

Le chantier du centre de traitement des déchets démarrera à l'automne 2001 sur un terrain situé quai Roosevelt.



Un comité de suivi composé de représentants de la ville, du SYCTOM et du futur exploitant est chargé de surveiller l'application des principes définis dans la charte. Parmi les dispositions prévues, on note la mise en place d'un schéma de circulation et de stationnement des engins et le recours à la voie fluviale pour l'évacuation de remblais ce qui devrait permettre de réduire les nuisances sonores.



Les habitants devraient également être tenus informés en permanence notamment grâce à la mise en place d'un site Internet.

Le président du SYCTOM souhaite que de telles chartes soient conclues avec les autres communes qui accueillent des usines d'incinération gérées par Syndicat.

La Ville d'Issy-les-Moulineaux a donné son accord à la construction d'un nouveau centre de tri et de valorisation des déchets par le Syndicat intercommunal de traitement des ordures ménagères de l'agglomération parisienne (SYCTOM) qu'à la condition que soit élaborée une charte de qualité environnementale. Celle-ci a été signée le 20 décembre dernier par le maire André Santini, et Philippe Dominati, président du SYCTOM.

Dans le cadre de cette charte, un certain nombre d'objectifs qualitatifs et quantitatifs, relatifs à la protection de l'environnement, à la sécurité et à la limitation des nuisances pouvant être provoquées lors de la construction du centre de traitement, devront être respectés.

Réduire l'impact des transports et ses nuisances



Utiliser les transports alternatifs à la route (fluvial et ferré).

Le centre de tri accueille 71 véhicules de 3 tonnes par jour, 6 jours sur 7. La mise en place du transport alternatif à la route (transport fluvial ou ferré) permettra de supprimer la circulation d'environ 7 véhicules de 20 tonnes chacun par jour. Le centre de valorisation reçoit 242 véhicules par jour. Le transport alternatif permettra de supprimer 22 véhicules de 20 tonnes par jour, soit l'économie de 5 800 gros porteurs par an.

Pour la totalité du nouveau centre : 320 véhicules par jour contre 426 par jour pour l'usine actuelle, soit près de 25 % de réduction. Tous les équipements bruyants sont confinés dans la partie enterrée du bâtiment. L'utilisation de matériaux absorbants et isolants est généralisée.

Syndicat Intercommunal de Traitement des Ordures Menagères de l'Agglomération Parisienne

35 bd de Sébastopol - 75001 Paris

Tél. : 01 40 13 17 00 - 01 42 33 40 47

Site Internet : <http://www.syctom-paris.fr/issy>